



SERVICES PUBLICS

06 mars 2020



# JOUR DE CARENCE dans la Fonction Publique CORONAVIRUS

La fédération des services publics CFE-CGC saisi la DGAFP afin d'obtenir une déclinaison du Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable **à la toute la Fonction Publique** pour les personnes exposées au coronavirus.

Il est urgent que le jour de carence soit retiré dans la fonction publique concernant les arrêts maladies dûs au coronavirus !



**La fédération des services publics CFE-CGC réclame un minimum de réactivité !**

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS  
LA FORCE DE PROPOSITION !**

Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris

01.44.70.65.90 fonctionspublicues@cfecgcfp.org www.cfecgcfp.org